

Burundi : Mobilisation de la Société civile pour la Charte africaine de la démocratie

PANA, 12 septembre 2011 Bujumbura, Burundi - Le Forum pour le renforcement des capacités de la Société civile (FORSC, 146 organisations membres) a appelé, lundi, le gouvernement burundais à vulgariser, dans l'opinion nationale, le contenu de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la Bonne gouvernance. "C'est un important instrument juridique de bonne gouvernance qui mérite d'être connu du large public", a estimé le représentant du FORSC à une conférence publique dans la capitale burundaise.

Reymond Kamenyero a rappelé à l'occasion que l'Etat burundais a signé la Charte le 20 juin 2007, "mais force est de constater qu'elle n'a pas été ensuite vulgarisée auprès du large public". Le Burundi fait encore partie des Etats africains qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la Bonne gouvernance. Un total de 48 pays du continent ont déjà pris la peine de ratifier la charte et il ne manque plus qu'un Etat pour que le texte ait une force de loi. "La ratification de la Charte pourrait crédibiliser encore plus l'Etat burundais en matière de Bonne gouvernance et lui permettre de lever plus facilement les fonds auprès des bailleurs", a souligné en substance le conférencier du jour. La Charte a pour objectifs de "promouvoir l'adhésion de chaque Etat partie aux valeurs et principes universels de la démocratie et le respect des droits de l'Homme, la tenue régulière d'élections libres, transparentes et justes afin d'institutionnaliser une autorité et un gouvernement légitimes ainsi que des changements démocratiques de gouvernement". La Charte prévoit, en outre, des sanctions en cas de changement anticonstitutionnel, putsch, intervention de mercenaires pour renverser un gouvernement démocratiquement élu ou encore en cas de "tout amendement ou toute révision des Constitutions ou instruments juridiques qui portent atteinte aux principes de l'alternance démocratique".